

Séance du 12 novembre 2009

**Extrait du recueil des actes  
du Conseil d'Administration  
de l'UVHC**

**Objet : Admissions en non valeur**

Le Conseil d'Administration de l'UVHC s'est réuni le 12 novembre 2009 en salle de réunion de la Maison des Services à l'Etudiant de l'université sur la convocation et sous la présidence de Marie-Pierre MAIRESSE, Présidente de l'Université.

Le quorum étant atteint,

*M. WARRET, Agent Comptable, présente des admissions en non valeur de créances irrécouvrables de la Bibliothèque Universitaire pour un montant de 60,91 € (cf. document joint).*

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOIX LA LISTE DES CREANCES IRRECOUVRABLES DE LA BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE ADMISES EN NON-VALEUR.**

Fait à Valenciennes, le 25 novembre 2009

La Présidente du Conseil d'Administration,

  
Professeur Marie-Pierre MAIRESSE

Date de publication : 8/12/09

**CREANCES IRRECOURVABLES DE LA BU  
(non valeur)**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 NOVEMBRE 2009**

Année	N° Titre	date	Nom	Montant	Motif
2008	67	27/03/2008	██████████	19,51 €	Refus de poursuite Montant trop faible
2009	20	27/02/2009	██████████	41,40 €	Refus de poursuite Montant trop faible
<b>TOTAL</b>				60,91 €	

**Refus de poursuite** Montant trop faible en application de la délibération du Conseil d'Administration en date du 16 avril 2009 qui fixe à 50€ € le montant minimal des poursuites contentieuses

A mandater au compte 654 (créances irrécouvrables)  
code 33 (année antérieure)